



**NATIONS
UNIES**

UNEP/MED WG.624/4



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

25 juillet 2025
Texte original : anglais

26^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD)

Corinthe, Grèce, 23 juin 2025

Rapport de la 26^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document n'est imprimé qu'en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.

PNUE/PAM
Athènes, 2025

Table des matières

	Pages
Rapport	1-7
Annexes	8-12
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour de la 26 ^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD

Introduction

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) et en concertation avec la Présidente du Comité de Pilotage de la CMDD, la 26^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD s'est tenue à Corinthe (Grèce), le 23 juin 2025.
2. L'objectif principal de la Réunion était d'examiner et d'orienter le processus devant permettre de conclure avec succès les discussions sur la version actualisée de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) et ses initiatives phares, à l'occasion de la 21^{ème} Réunion de la CMDD (24–26 juin 2025, Corinthe, Grèce).
3. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Réunion a été ouverte à 10 h (heure locale en Grèce, GMT+3), le lundi 23 juin 2025, par Mme Anne-France Didier, Présidente de la CMDD. Dans sa déclaration d'ouverture, elle a remercié les membres du Comité de Pilotage de la CMDD pour leur soutien concret et leurs contributions au processus d'actualisation de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD), y compris lors des cinq réunions élargies du Comité de Pilotage de la CMDD qui se sont tenues d'octobre 2023 à décembre 2025. Elle a souligné que la SMDD constitue un outil de coopération essentiel dans la région. La Présidente a également remercié le Secrétariat pour le travail accompli au cours des deux dernières années, qui permettra, espère-t-elle, l'adoption de la SMDD 2026-2035 et de ses initiatives phares lors de la 21^{ème} Réunion de la CMDD.
5. Dans son discours de bienvenue, la Coordinnatrice du PAM, Mme Tatjana Hema, a souligné qu'une forte dynamique et un engagement important caractérisaient le processus de révision de la SMDD, qui représente une occasion majeure de répondre aux défis et engagements mondiaux et régionaux. La SMDD 2026-2035 constitue un mandat essentiel devant être concrétisé d'ici-là COP24. Elle est pleinement alignée sur les engagements de haut niveau pris dans la région ainsi que sur les grandes politiques et initiatives régionales et mondiales de développement durable en 2025.
6. La Réunion a félicité la France pour l'organisation visionnaire de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC-3), tenue du 9 au 13 juin 2025 à Nice (France), ainsi que le Secrétariat pour la célébration réussie du 50^{ème} anniversaire du PNUE/PAM, du 30^{ème} anniversaire de la Convention de Barcelone post-Rio, et pour l'adoption de la Déclaration des ministres de la Méditerranée, considérée une réalisation majeure de l'UNOC-3.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

7. La Coordinnatrice a présenté l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, tel que présenté dans le document de travail UNEP/MED WG.624/1 et annoté dans le document de travail UNEP/MED WG. 624/2.
8. L'ordre du jour a été adopté par les participants, tel que présenté à l'Annexe II du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport de la Coordinnatrice sur les activités de développement durable pour la période mai 2024 – mai 2025

9. La Coordinnatrice a présenté les progrès réalisés dans les activités de développement durable depuis la 25^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD (18–19 avril 2024, Athènes, Grèce), tels

que détaillés dans le document de travail UNEP/MED WG.624/3 et les documents d'information UNEP/MED WG.624/Inf.6, Inf.7, Inf.8 et Inf.9. Elle y a notamment abordé l'important processus de révision de la SMDD, l'évolution des initiatives phares, ainsi que les actions de communication et de sensibilisation.

10. La Coordinatrice a souligné l'importance d'événements phares récents, tels que la 9^{ème} Conférence « Our Ocean » (15–17 avril 2024, Athènes, Grèce) et l'UNOC-3, qui ont contribué à dynamiser les efforts pour renforcer le développement durable, la gouvernance des océans et la résilience climatique dans la région, culminant dans la Déclaration des ministres de la Méditerranée. Elle a ajouté que la SMDD, révisée de manière opportune, constitue un outil clé pour accompagner la mise en œuvre de ces engagements. Elle a également mentionné le Pacte pour l'océan de l'UE¹ lancé lors de l'UNOC-3, le futur Nouveau pacte pour la Méditerranée de l'UE, la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN-5.2) sur un traité mondial contre la pollution plastique (5–14 août 2025, Genève, Suisse), ainsi que l'évaluation à venir de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD).

11. Un membre du Comité de Pilotage de la CMDD a informé que lors de l'UNOC-3, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont confirmé leur intérêt à soutenir l'approche « de la source à la mer » en Méditerranée, notamment à travers des projets transfrontaliers. Il a ajouté qu'il s'agissait d'une opportunité prometteuse pour mobiliser des financements pour la SMDD, couvrant plusieurs objectifs à l'échelle régionale. Il a suggéré d'utiliser la Journée de la côte méditerranéenne (25 septembre), qui est une initiative phare de la SMDD, pour promouvoir davantage la nécessité et l'importance de la coopération régionale entre acteurs multisectoriels.

12. Un autre membre du Comité de Pilotage de la CMDD a évoqué les lourds impacts du changement climatique auxquels son pays est confronté, notamment la rareté de l'eau. Il a indiqué que le pays investit considérablement dans le dessalement de l'eau, avec un objectif de production de 1,7 milliard de mètres cubes d'eau d'ici 2030. Par ailleurs, il prévoit d'atteindre 50 % d'énergies renouvelables, y compris l'hydrogène, d'ici 2030 à travers différents projets. Dans ce contexte, la SMDD constitue un cadre stratégique fondamental pour orienter les politiques nationales grâce à ses orientations et actions stratégiques.

13. Un membre du Comité de Pilotage de la CMDD a souligné que de nombreuses avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre de la SMDD et de ses initiatives phares ; toutefois, il est crucial de mieux faire connaître la SMDD à un public plus large, en particulier aux citoyens et au grand public. Il a indiqué que son organisation avait rédigé une note de position commune sur le rôle des villes côtières dans la protection des écosystèmes littoraux, présentée lors de l'UNOC-3. Elle participe également à des projets Horizon Europe et Interreg-Euro MED, visant à favoriser l'échange de meilleures pratiques. Il a ajouté qu'en collaboration avec la municipalité de Barcelone, ils ont mis en place l'académie de Barcelone pour les municipalités méditerranéennes, afin de renforcer les capacités des agents politiques et techniques municipaux sur leur rôle et leurs actions en matière de durabilité. Il a suggéré que cette initiative pourrait être étendue.

14. La Coordinatrice a ajouté qu'en mars, elle a engagé une discussion initiale avec la municipalité de Barcelone et la région métropolitaine de Barcelone en vue d'envisager l'organisation d'un événement conjoint consacré à la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion durable des villes côtières. Cette initiative s'inscrirait dans le cadre de la promotion de l'initiative phare de la SMDD « Istanbul Environment Friendly City Award (prix Istanbul de la ville écologique) » ainsi que de la nouvelle initiative phare « Mediterranean Network of Zero Net Cities (réseau méditerranéen des villes neutres en carbone) ». MedCités et le Secrétariat élaboreront une note conceptuelle en ce sens.

15. La Coordinatrice a rappelé que la COP23 a confié au Secrétariat le mandat de préparer également la mise à jour du Cadre Régional d'Adaptation au Changement Climatique (CRACC) pour la période 2026-2035. Les principaux éléments de cette actualisation ont été présentés et brièvement discutés lors de la Réunion thématique ad hoc de la CMDD (12–14 février 2025, Istanbul, Türkiye), sur la base du travail réalisé par un consultant indépendant. Les observations reçues ont été prises en

¹ [Le Pacte européen pour les océans - Commission européenne](#)

compte. Pour garantir un processus consultatif solide, et grâce à la contribution volontaire de la France, une réunion régionale se tiendra les 8 et 9 juillet à Istanbul, afin de discuter et d'approuver le projet de CRACC 2026–2035 avant sa soumission à la Réunion des points focaux du PAM (16–19 septembre 2025, Athènes, Grèce), puis à la COP24 (2–5 décembre 2025, Le Caire, Égypte). Ce travail est également lié au mandat du Centre d'activités régionales sur le changement climatique (CAR/CC) nouvellement établi, dont la création sera soumise à la COP24 pour soutenir le système PAM–Convention de Barcelone et les Parties contractantes dans leurs efforts d'adaptation au changement climatique.

16. La Coordinatrice a souligné que le CRACC est fortement lié à la mise en œuvre de la SMDD, le changement climatique étant identifié comme l'enjeu prioritaire de la SMDD 2026-2035, car il est largement reconnu comme un défi transversal et pressant affectant de manière significative le développement durable ainsi que les écosystèmes marins et côtiers de la région.

17. **Conclusions**

- a) **Le Comité de Pilotage de la CMDD, lors de sa 26^{ème} Réunion, a salué les avancées notables en matière d'activités de développement durable pour la période mai 2024 – mai 2025, notamment les progrès accomplis dans les initiatives phares actuelles de la SMDD, et a invité à favoriser les synergies tant entre les initiatives phares qu'à l'échelle nationale.**
- b) **Le Comité de Pilotage de la CMDD a apprécié la présentation d'ensemble des progrès réalisés sur le tableau de bord de la SMDD, ainsi que les travaux poursuivis sur les indicateurs principaux et les trois nouveaux indicateurs potentiels, en soulignant que le processus de suivi de la SMDD est essentiel pour comprendre les progrès réels de la Stratégie.**

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025

a) Initiatives phares de la SMDD

18. Le Secrétariat et les membres du Comité de Pilotage de la CMDD responsables d'une initiative phare ont présenté brièvement les principales réalisations pour la période mai 2024 à mai 2025, telles que présentées dans le document de travail UNEP/MED WG.624/3.

19. Un membre du Comité de Pilotage de la CMDD a mis en avant l'importance des initiatives phares, car elles mettent en œuvre des actions concrètes et génèrent des résultats tangibles, facilitant ainsi l'identification de donateurs potentiels.

b) Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée

20. Le Plan Bleu/CAR a présenté la section concernée du document de travail UNEP/MED WG.624/3, donnant un aperçu de l'état d'avancement et des principales préoccupations sur la base des résultats du suivi des indicateurs du tableau de bord, ainsi que les perspectives de renforcement du tableau de bord, y compris les trois nouveaux indicateurs et les indicateurs principaux proposés, comme détaillé dans les documents UNEP/MED WG.624/Inf.4 et UNEP/MED WG.624/Inf.5. Il a informé que la révision du tableau de bord de la SMDD est prévue pour l'exercice biennal 2026-2027.

21. Le Plan Bleu/CAR a également insisté sur la nécessité de renforcer les capacités nationales en matière de partage de données et d'apprentissage entre pairs au sujet des indicateurs du tableau de bord.

22. **Conclusions**

- a) **Le Comité de Pilotage de la CMDD, lors de sa 26^{ème} Réunion, a salué les avancées notables en matière d'activités de développement durable pour la période mai 2024 – mai 2025, notamment les progrès accomplis dans les initiatives phares**

actuelles de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), et a invité à favoriser les synergies tant entre les initiatives phares qu'à l'échelle nationale.

- b) Le Comité de Pilotage de la CMDD, lors de sa 26^{ème} Réunion a apprécié la présentation d'ensemble des progrès réalisés sur le tableau de bord de la SMDD, ainsi que les travaux poursuivis sur les indicateurs principaux et les trois nouveaux indicateurs potentiels, en soulignant que le processus de suivi de la SMDD est essentiel pour comprendre les progrès réels de la Stratégie.**

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

a) Période 2026-2035 de la SMDD et nouvelles initiatives phares

23. La Coordinatrice, sur la base du document de travail UNEP/MED WG.624/4 et du document d'information UNEP/MED 624/Inf.3, a présenté les principaux changements proposés pour la SMDD sur la période 2026-2035. Elle a rappelé que grâce à la contribution volontaire de la France, le processus de consultation sur la SMDD a été très large et inclusif, la version préliminaire ayant été envoyée deux fois aux membres de la CMDD, avant la 21^{ème} Réunion de la CMDD, y compris pour la Réunion ad hoc thématique de la CMDD (12-14 février 2025, Istanbul, Türkiye). Elle a noté qu'en principe un terrain de consensus existe pour la discussion finale sur la mise à jour de la SMDD et l'adopter en vue de sa soumission à la COP24, après une relecture éditoriale, si la 21^{ème} Réunion de la CMDD en convient ainsi.

24. La Réunion a salué la présentation des principaux changements de la SMDD et a discuté de son cadre temporel, en notant que la période 2026-2035 ne coïncide pas entièrement avec l'actualisation prévue des cibles des ODD en 2029/2030. La Coordinatrice a souligné qu'il est pertinent de maintenir un cadre stratégique de dix ans pour garantir la continuité au-delà de 2030, tout en prenant en compte le cadre mondial des ODD révisés. Elle a ajouté qu'une évaluation à mi-parcours de la SMDD devrait avoir lieu en 2030, permettant de réviser les cibles en fonction de l'évolution de l'Agenda 2030.

25. Concernant les nouvelles initiatives phares, un membre du Comité de Pilotage de la CMDD a informé qu'il participe au programme PRIMA² à travers un projet appelé « WEF4MED »³, une communauté de pratiques susceptible de créer des synergies concrètes avec la nouvelle initiative phare NEXUS Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE).

26. Un autre membre du Comité de Pilotage de la CMDD a souligné les résultats essentiels de l'UNOC-3, notamment la Déclaration des ministres de la Méditerranée appelant à une coopération interrégionale pour renforcer la résilience climatique et la protection des écosystèmes fluviaux, marins et côtiers, en tenant compte des liens étroits entre les ODD 14 et 6. Il a ajouté que la Banque mondiale et le FEM ont exprimé un intérêt pour cette coopération interrégionale, notamment dans le cadre de projets transfrontaliers, ce qui constitue une excellente opportunité pour renforcer la mise en œuvre du développement durable et la concrétisation de la SMDD et de ses initiatives phares. Il a conclu qu'il est important d'aborder ces aspects dans la version actualisée de la SMDD.

27. Conclusions

- a) Le Comité de Pilotage de la CMDD a salué la présentation des principaux changements de la SMDD, résultant d'un processus de consultation approfondi, et a apprécié le travail accompli pour les dix nouvelles initiatives phares, en insistant sur l'importance d'identifier des options et mécanismes de financement pour appuyer leur mise en œuvre.**

² [PARTENARIAT EUROPÉEN](#)

³ [WEFE4MED | Centre d'action de la GIRE](#)

- b) **Le Comité de Pilotage de la CMDD a salué l'approche inclusive et le processus de consultation mis en place pour la mise à jour de la SMDD, y compris les réunions élargies du Comité de Pilotage de la CMDD, la Réunion ad hoc de la CMDD, la création de groupes thématiques de travail sur la planification de l'espace marin, l'économie circulaire et l'économie bleue, ainsi que la consultation des membres de la CMDD sur les versions provisoires de la SMDD actualisée.**
- c) **En ce qui concerne le calendrier de la version actualisée de la SMDD, le Comité de Pilotage a conclu que, bien que la SMDD couvre une période de dix ans (2026-2035), ses cibles doivent maintenir l'horizon 2030 afin d'être alignées sur le Programme 2030, avec la possibilité de les réviser dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours prévue en 2029/2030.**
- d) **Compte tenu de la célébration réussie du 50^{ème} anniversaire du PNUE/PAM et du 30^{ème} anniversaire de la Convention de Barcelone post-Rio, ainsi que de la Déclaration des ministres de la Méditerranée en tant que réalisation majeure de l'UNOC-3, le Comité de Pilotage de la CMDD a recommandé d'en assurer la visibilité et d'y faire référence dans la SMDD, le cas échéant.**
- e) **En conséquence, le Comité de Pilotage de la CMDD a également exprimé sa satisfaction pour le travail accompli en vue de l'actualisation de la SMDD, qui reflète l'esprit et le niveau d'ambition de la Déclaration. Il a conclu qu'il est essentiel de traduire cette Déclaration en actions concrètes, notamment par la mise en œuvre de la SMDD mise à jour et de ses initiatives phares.**

b) Mise à jour de la composition de la CMDD

28. Le Secrétariat a présenté brièvement les besoins liés au renouvellement partiel de la composition de la CMDD, en se référant à cinq des six groupes de parties prenantes (autorités locales, acteurs socio-économiques, organisations non gouvernementales, organisations intergouvernementales et parlementaires), comme indiqué dans les documents de travail UNEP/MED WG.624/4. La représentante du Secrétariat a également signalé la nécessité de produire l'addendum UNEP/MED WG.624/4/Add.1, plusieurs membres de la CMDD ayant estimé que le document initial ne reflétait pas entièrement l'ensemble des éléments attendus et méritait des clarifications.

29. La Coordinatrice a expliqué que, conformément aux Documents constitutifs de la CMDD (Décision IG.22/17 adoptée à la COP19)⁴, le Secrétariat a lancé en février 2025 la procédure de remplacement de onze membres de la CMDD issus des parties non contractantes dont le mandat expire à la fin de l'année 2025, en encourageant l'expression d'intérêt de la part des partenaires du PAM et de nouveaux acteurs, avec le soutien des membres de la CMDD.

30. Après discussion, la Réunion a conclu à la recommandation des candidats suivants à l'attention de la 21^{ème} Réunion de la CMDD, conformément aux Documents constitutifs de la CMDD (Décision IG.22/17, COP19) et à la Décision IG.25/3 de la COP22 sur la gouvernance.

31. Conclusions

- a) **En ce qui concerne les membres de la CMDD issus des parties non contractantes, le Comité de Pilotage de la CMDD a apprécié la présentation détaillée des manifestations d'intérêt reçues et, après discussion, a conclu à la recommandation des candidats suivants :**
 - **Groupe des autorités locales**
 - **Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM)**
 - **Développement durable et lutte contre la pauvreté en Méditerranée et en mer Noire (Réseau FISP MED), si l'intérêt à être considéré dans cette catégorie est confirmé, l'intérêt initial ayant été exprimé pour la catégorie des ONG**

⁴ [16ig22_28_22_17_fr.pdf](#)

- **Groupe socio-économique**
 - Association des économistes euro-méditerranéens (EMEA)
 - Fondation UNIVERDE
- **Groupe des ONG**
 - Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE)
 - Fonds mondial pour la nature – Méditerranée (WWF-MED)
 - Institut océanographique de Monaco
- **Groupe des OIG**
 - Centre pour l'Environnement et le Développement de la Région Arabe et l'Europe (CEDARE)
 - Proposition du Secrétariat d'examiner l'intérêt de l'UPM (Union pour la Méditerranée) pour rejoindre la composition de la CMDD

c) Prise en compte de la durabilité dans le programme de travail 2026–2027 du PNUE/PAM

32. La Coordinatrice a présenté brièvement les considérations de durabilité dans le Programme de travail et budget du PNUE/PAM 2026-2027, telles qu'elles figurent dans le document de travail UNEP/MED WG. 624/4, en soulignant que ce programme de travail renforce encore la dimension de durabilité dans la perspective de l'élaboration de la prochaine Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour la période 2028-2033.

33. La Coordinatrice a expliqué qu'en complément des réunions de la CMDD et de son Comité de Pilotage, le Programme de travail 2026-2027 du PNUE/PAM propose de soutenir l'appropriation et le renforcement des capacités des Parties contractantes pour intégrer les objectifs et actions de la SMDD dans les Stratégies nationales de développement durable, à travers une analyse des besoins et des ateliers régionaux de renforcement des capacités en ligne. Le Programme de travail vise également à promouvoir la sensibilisation, les synergies régionales, les opportunités de financement et le renforcement des partenariats pour la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD.

d) Contributions de la 21^{ème} réunion de la CMDD à la COP24

34. Le Secrétariat a informé la Réunion des préparatifs de la COP24, notamment en ce qui concerne la Déclaration ministérielle et la session ministérielle de la COP24.

35. Un membre de la CMDD a souligné qu'il est également important de mettre l'accent sur la mise en œuvre concrète des Déclarations ministérielles de la COP et des engagements mondiaux et régionaux. Cet aspect mérite d'être renforcé, car le système PNUE/PAM — Convention de Barcelone constitue un cadre de coopération unique dans la région entre Parties contractantes et parties prenantes.

36. Conclusions

- a) La Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD a pris acte des considérations de durabilité dans le Programme de travail 2026-2027 du PNUE/PAM et, s'agissant de l'élaboration des ambitions et de la vision de la CMDD en matière de développement durable en Méditerranée à intégrer dans la Déclaration ministérielle de la COP24, a convenu avec le Secrétariat de proposer à la CMDD soit la création d'un groupe de travail dédié, soit la délégation de cette tâche au Comité de Pilotage de la CMDD lui-même.**

Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions

37. Aucun autre point n'a été soulevé pour discussion au cours de la Réunion.
38. La Réunion a convenu que la 27^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD se tiendrait approximativement en novembre/décembre 2026, selon des modalités (en ligne ou en présentiel) à définir, et inclura parmi ses objectifs la définition du thème de la 22^{ème} Réunion de la CMDD prévue en 2027.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations et clôture de la réunion

39. La Réunion a approuvé ses conclusions et recommandations, intégrées dans le présent rapport.
40. La Réunion a été levée par la Présidente du Comité de Pilotage de la CMDD à environ 17 h 30, le lundi 23 juin 2025.

Annexe I
Liste des participants

26^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) Corinthe, Grèce, 23 juin 2025 Liste des participants	
PARTIES CONTRACTANTES	
France Présidente	Mme Anne-France Didier Conseillère politiques territoriales Pilote ODD14-DGITM/DAM/Délégation à la Mer et au Littoral Ministère de la Transition écologique et solidaire
AFED : THE ARAB FORUM FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (LE FORUM ARABE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT) Vice-président	M. Najib Saab Secrétaire général
MOROCCO/MAROC Vice-président	M. Mohammed Maktit Chef de la Division des études et de la planification Secrétariat d'État auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable, chargé du développement durable
SLOVENIA/SLOVÉNIE Vice-Président, de droit, en tant que représentant de la Présidence des Parties contractantes	M. Mitja Bricelj Secrétaire Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire Direction de l'environnement – Département de l'eau
TUNISIA/TUNISIE Vice-président	M. Abderraja Salhi Sous-directeur à la direction générale du développement durable du ministère de l'Environnement Ministère des Affaires locales et de l'Environnement
MED CITIES/MEDCITÉS Rapporteur	M. Josep Canals Molina Secrétaire général de MedCités
SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE	
SECRÉTARIAT DU PNUE/PAM	Mme Tatjana Hema Coordinatrice du PAM M. Ilias Mavroeidis Administrateur de programme – Gouvernance Mme Patrizia Busolini Chargée du développement socio-économique et du développement durable M. Ihab Tarek Abdelazim Ahmed Conseiller Juridique

PLAN BLEU/RAC – CAR/PLAN BLEU : PLAN BLEU REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D’ACTIVITÉS RÉGIONALES PLAN BLEU	M. Antoine Lafitte Directeur adjoint
PAP/RAC – CAR/PAP : PRIORITY ACTIONS PROGRAMME REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D’ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LE PROGRAMME D’ACTIONS PRIORITAIRES	M. Marko Prem Directeur adjoint
CAR/CPD – MEDWAVES : SUSTAINABLE CONSUMPTION AND PRODUCTION REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D’ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLES	M. Jesús Maestro Directeur M. Matías Ibáñez Sales Coordinateur des opérations
SPA-RAC – CAR/ASP : SPECIALLY PROTECTED AREAS REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D’ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES	M. Mahmoud Elyes Hamza Directeur

Annexe II

**Ordre du jour de la 26^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la Commission méditerranéenne du
développement durable (CMDD)**

Ordre du jour

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Point 1 de l'ordre du jour | Ouverture de la Réunion |
| Point 2 de l'ordre du jour | Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux |
| Point 3 de l'ordre du jour | Activités de développement durable pour la période
mai 2024 – mai 2025 |
| Point 4 de l'ordre du jour | Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement
durable (SMDD)

a) Initiatives phares de la SMDD

b) Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée |
| Point 6 de l'ordre du jour | Questions spécifiques

a) Mise à jour de la SMDD pour la période 2026-2035 et initiatives
phares

b) Mise à jour de la composition de la CMDD

c) Prise en compte de la durabilité dans le programme de
travail 2026–2027 du PNUE/PAM

d) Contributions de la 21 ^{ème} réunion de la CMDD à la COP24 |
| Point 6 de l'ordre du jour | Autres questions |
| Point 7 de l'ordre du jour | Clôture de la réunion |